EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

REVENTES DE DIFFERENTS IMMEUBLES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF A DES BAILLEURS

Par arrêté du 23 novembre 2007, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier / SMAF son droit de préemtion sur l'immeuble cadastré KL n° 220 situé 2 bis rue Marinette Menut pour la réalisation d'un programme locatif.

Auvergne-Habitat a un projet intéressant d'environ 9 logements de type F3 d'une surface approximative de 71 m² habitables.

Par arrêté du 14 juin 2007, la Commune a délégué à l'Etablissement Public Foncier SMAF son droit de préemption sur l'immeuble cadastré BC n° 193 situé 1 impasse du Moutier pour la réalisation d'un programme immobilier locatif.

En intégrant à son projet la parcelle mitoyenne, Auvergne-Habitat envisage la réalisation d'un petit collectif de 4 logements et de 2 maisons de ville.

Par arrêté du 21 décembre 2007, la Commune a délégué à l'EPF/SMAF son droit de préemption sur l'immeuble cadastré HW n° 348, situé 11 avenue de l'Union Soviétique pour la réalisation d'un programme locatif.

L'OPHIS étant propriétaire de l'immeuble mitoyen 9 avenue de l'Union Soviétique envisage après la démolition de ces deux bâtiments, la création d'un immeuble de 25 à 30 logements selon un volume / gabarit qui rééquilibrera le front bâti de cette partie de l'avenue.

Aussi, il vous est demandé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'EPF/SMAF à revendre :

- l'immeuble 2 bis rue Marinette Menut à Auvergne-Habitat au montant d'acquisition de 125 000 € augmentés des frais notariés supportés par l'EPF/SMAF ainsi que les frais d'actualisation,
- la propriété 1 impasse du Moutier à Auvergne-Habitat au montant d'acquisition de 95 000 € augmentés des frais notariés supportés par l'EPF/SMAF ainsi que les frais d'actualisation.
- l'immeuble 11 avenue de l'Union Soviétique à l'OPHIS au montant d'acquisition de 321 000 € augmentés des frais notariés supportés par l'EPF/SMAF ainsi que les frais d'actualisation.

Ces opérations de logements sociaux pourront bénéficier du fonds de minoration foncière de Clermont-Communauté de 15 % .

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 février 2008

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint

Dominique ADENOT